

dire par plusieurs de ces gens, qui étaient des métis et des sauvages, que le dit Newitt avait été frappé de la manière ci-dessus mentionnée par un sauvage.

ELEAZER <sup>sa</sup> + SWAIN.  
marque

Attestée par serment devant moi à }  
Régina, dans les dits territoires, }  
ce 6e jour d'août, A.D. 1885, après }  
avoir été d'abord lue, puis expli- }  
quée au déposant qui a apposé sa }  
marque en ma présence. }

LUGH RICHARDSON, M. S., T.N.O.

**LA REINE vs. JOSEPH ARCAND, IGNACE POITRAS, l'aîné (élargi), IGNACE POITRAS, le jeune, PIERRE PARENTEAU, MOISE PARENTEAU, (élargi), JOSEPH PILON (non prisonnier), BAPTISTE VANDAL (élargi), BAPTISTE ROCHELEAU (non prisonnier), PIERRE VANDAL (élargi), MOISE OUELLETTE, MAXIME LÉPINE, ALBERT MONKMAN, EMMAUEL CHAMPAGNE, MAXIME DUBOIS, ALEXANDER P. FISHER, PATRICE TOU-ROND, FRANCIS TOUROND, ET AUTRES.**

CANADA, }  
Territoires du Nord-Ouest, }  
savoir :

Nous, soussignés, Harold Edward Ross, Peter Tomkins, William Tomkins et Thomas Eastwood Jackson, tous du district de Prince-Albert, dans les dits territoires, prêtres serment et déclarons conjointement et séparément ce qui suit, savoir :

Pendant notre emprisonnement dans le camp des rebelles, à Batoche et aux environs, nous avons été l'objet de beaucoup de soin et de bienveillance de la part des prévenus ci-dessus nommés, Joseph Arcand et autres. Certains d'entre eux nous donnaient à manger; d'autres nous protégeaient autant qu'ils le pouvaient contre les sauvages, nous avertissant de nous tenir éloignés des fenêtres et des portes de peur que les sauvages et d'autres ne tirassent sur nous, et témoignant en général un esprit de bienveillance et un sentiment amical pour nous. Plusieurs d'entre eux nous ont aussi servi de rempart contre la mort dont nous menaçait Louis Riel, au meilleur de notre information. Par conséquent nous sentons qu'il est de notre devoir, comme chrétiens, de les recommander, en retour, à la clémence du tribunal. Nous recommandons spécialement Baptiste Vandal, Ignace Poitras, Joseph Pilon, Baptiste Rocheleau, Albert Monkman, Alexander P. Fisher, Emmanuel Champagne et Patrice Tourond à la clémence du tribunal, pour l'humanité et la bienveillance qu'ils nous ont fortement témoignées pendant que nous étions prisonniers. La présente déclaration ne vient pas d'un sentiment nouvellement né. Lorsque nous étions en prison nous avons mutuellement résolu, dans le cas où nous en sortirions vivants, que si ces hommes étaient à leur tour arrêtés, emprisonnés et mis en jugement, nous ne manquerions pas, par reconnaissance pour leur bonté, de nous présenter pour rendre témoignage en leur faveur. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, et nous les recommandons instamment à la considération et à la clémence de leur juge.

HAROLD E. ROSS,  
PETER TOMKINS,  
WILLIAM TOMKINS,  
THOS. E. JACKSON.

Attestée par serment devant moi et recon- }  
nue par les déposants Harold Edward }  
Ross, Peter Tomkins, William Tomkins }  
et Thomas Eastwood Jackson, à Régina, }  
dans les dits territoires, ce 7e jour d'août, }  
A.D. 1885. }

DIXIE WATSON, greffier de la cour.